



avant...

Pendant plusieurs années, la décharge de Roujan accueillait l'ensemble des déchets de la commune. En 2001 et suite à plusieurs incendies, le SICTOM a régularisé la situation administrative de la décharge en déposant une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'ancienne décharge devient alors un centre de stockage des déchets scindé en deux zones : une zone est de 24 000 m² dévolue au stockage des matériaux inertes et DIB – objet de la demande d'autorisation, une zone ouest de 8 400 m² pour le stockage des matériaux inertes, non soumis à autorisation préfectorale.

...après

La réhabilitation a nécessité :

- la suppression des accès (merlon, fossé sur 100 ml),
- la fourniture et la pose de blocs (0,8 tonne, de l'ordre de 50 ut),
- la mise en remblais de déblais de l'ordre (7 830 m³),
- le reprofilage des talus (sur 290 ml),
- la création d'un fossé périphérique permettant la collecte des eaux de ruissellement (sur 200 ml),
- la mise en place de la couche de fermeture en matériaux peu perméables (2 000 m³),
- la mise en place d'une couche de terre végétale (7 000 m³),
- la réalisation du compactage de la couche de finition (sur 7 700 m²),
- la dépose de la partie bitumée (sur 43 m²),
- la fourniture et la pose d'une buse DN 500 mm (sur 50 ml).

Livrée le 14 août 2007, le coût de la réhabilitation s'est élevé à 110 912,61 € TTC.

AUJOURD'HUI

Située sur le même site sur lequel on trouve la déchèterie de Roujan, l'ancienne décharge reconverte en partie en ISDI fait aujourd'hui l'objet de travaux d'intégration paysagère et de pérennisation de l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI). Une pérennité qui est à ce jour devenue nécessaire au vu des rythmes actuels des apports. Le vide de fouille généré sera au minimum de 20 000 m³.

